

Observation demat125

Formulaire "Enquête publique - Modification n° 10 du PLU de MORZINE" posté le 12/03/2019 à 16:20:21.

[Depuis cette page.](#)

### **Votre message**

Tout dans le projet de l'EMA a été et continue d'être mené en dépit du bon sens.

Aucune organisation du développement du projet, aucune cohérence dans la planification des tâches. On met la charrue avant les boeufs sur chacun des sujets, une honte vu l'envergure du dossier et l'importance des sujets traités.

La modification n°10 en est le parfait exemple, où en addition aux UTN Amara 2 et Club Med en cours, on ajoute ces possibilités d'extension des constructions avec en particulier ce projet d'hôtel place Jean Vuarnet, tout ceci pour financer le projet de l'EMA tel que le Maire de Morzine l'a expliqué en réunion publique le 10 décembre 2018.

C'est officiellement expliqué mais savamment caché dans le modificatif qui n'est sensé que traiter d'urbanisme.

Alors on demande à la population de se prononcer en Mars 2019, sur un modificatif de PLU réalisé sans aucune concertation avec la population et ses besoins, mais qui sert à payer les investissements de l'EMA, avant même qu'ait débuté l'enquête publique du méga projet de l'EMA qui ne se déroulera qu'en septembre 2019.

Et l'avis n°117 déposé par la Serma en l'exemple le plus édifiant, mais bien conforme à ce qui devient absolument inacceptable : dans le dernier paragraphe de son avis, la Serma aborde le sujet du plan Neige, en expliquant sur le ton de la menace, que sans hôtel place Jean Vuarnet, pas de plan Neige qui se négocie en ce moment avec la Mairie.

Mais un plan Neige se négocie dans le cadre d'une DSP qui est elle-même dépendante d'un projet de construction de RM.

Donc je comprends que l'on négocie le Plan Neige avant même que l'EMA ait été reconnu d'utilité publique. Et c'est l'exploitant qui fixe ses conditions ...Edifiant !

On met la charrue avant les boeufs, mais dans ce cas on marche sur la tête.

La Cour des Comptes régionale et le Préfet vont encore avoir du travail .... !